

les syndics dissidents de la municipalité de " Bolton Ouest," dans le comté de Brôme, ont laissé passer une année sans avoir une école, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et qu'ils n'ont pas mis la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, et de déclarer que la corporation des syndics des écoles dissidentes pour la dite municipalité de Bolton Ouest, dans le dit comté de Brôme, est dissoute, et elle est par les présentes dissoute, en conformité au statut en tel cas fait et pourvu.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique

Séance du 28 septembre 1892.

PRÉSENTS : Le Surintendant, président,
Mgr Archevêque de Cyrène,
représentant S. E. le cardinal
Taschereau.
Mgr Archevêque de Montréal,
" " d'Ottawa,
" l'évêque de Trois-Rivières,
" " de Sherbrooke,
" " de Saint-Hyacinthe,
" " de Nicolet,
" " de Rimouski,
" " de Chicoutimi,
" " de Valleyfield,
" le vicaire-apostolique de
Pontiac,
L'honorable M. L.-R. Masson,
" " juge Jetté,
" " F. Langelier,
" " H. Archambault,
M. P.-S. Murphy,
M. Eugène Crépeau,
M. H.-R. Gray,
M. le docteur Leprohon.

Lecture d'une lettre de Son Eminence le cardinal Taschereau par laquelle, pour cause de santé, il délègue à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, son coadjuteur, ses pouvoirs comme membre du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le rapport qui suit du sous-comité chargé

de préparer un mode de distribution du fonds de l'Éducation supérieure est adopté :

Sous-comité chargé d'établir un mode de distribution du fonds de l'Éducation supérieure.

Séance du 27 septembre 1892.

PRÉSENTS : L'honorable L.-R. Masson, président, Mgr l'évêque de Rimouski et M. le Surintendant.

Ce sous-comité croit devoir exprimer l'opinion que, tant que la nomination d'un inspecteur général, telle que recommandée par résolution du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique du 24 septembre 1890 n'aura pas été faite, il sera impossible de mettre à exécution la résolution adoptée à la séance en date du même jour, concernant la distribution du fonds de l'Éducation supérieure.

Et le sous-comité s'ajourne.

(Signé) L.-R. MASSON,
président.

Le rapport qui suit du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe est adopté :

Sous-comité chargé de l'examen des livres de classe.

Séance du 23 septembre 1892.

PRÉSENTS : Mgr l'évêque de Sherbrooke, président, Mgr l'évêque de Rimouski, l'honorable F. Langelier, M. P.-S. Murphy et M. le Surintendant.

I. L'Arithmétique élémentaire par MM. Kirkland & Scott, traduction de M. U.-E. Archambault, Lévis, Mercier & Cie, libraires-éditeurs. Approuvée.

II. Livres présentés par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, de Montréal :

1. Le " Syllabaire gradué ", édition de 1890 ; " l'Abrégé d'histoire sainte ", édition de 1891 ; " l'Histoire du Canada ", édition de 1890, publiés par MM. C.-O. Beauchemin & Fils, Montréal, sont approuvés à la condition que ces livres soient imprimés sur du papier de meilleure qualité et illustrés ;

2. " Géographie, cours primaire, et intermédiaire ", et " Géographie, cours supérieur ", édition de 1891,